
Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Case postale 43
1951 Sion

Site internet www.aras.ch

SCHWEIZERARMEE

DIVISIONÄR PETER MERZ
Papiermühlestrasse 20

3003 BERNE

Sion, le 3 décembre 2021

Collaboration future avec notre Association

Monsieur le Divisionnaire,

L'Aras aimerait tout d'abord vous féliciter, avec un peu de retard il est vrai, pour votre nomination à la tête des Forces Aériennes, poste que vous occupez depuis le 1^{er} juillet 2021.

Vous avez succédé au Divisionnaire Bernhard Müller, avec qui la relation était franche, ouverte et constructive. A la lecture de votre rôle en tant que commandant des Forces aériennes dans les Aéronews 2021/2 de la base aérienne de Payerne, nous avons constaté que, parmi vos objectifs, figuraient la communication pour une meilleure information au public et le travail en transparence et en collaboration avec toutes les régions et plus particulièrement celles qui entourent nos bases aériennes. L'Aras, voisine de l'emplacement extérieur SION, devrait donc continuer à faire partie de vos interlocuteurs, ce dont elle se réjouit.

Un thème avait longuement été abordé avec le Divisionnaire Müller concernant le rehaussement de l'espace aérien des exercices des jets à réaction au-dessus du Valais Central, véritable caisse de résonance avec ses vallées escarpées.

Voici un extrait du dernier courrier – 24 juin 2021 - qui lui avait été adressé :

Après lecture de vos derniers arguments, nous comprenons aisément que la situation n'est pas facile mais nous vous formulons quand même deux points dans notre réponse :

- Remarque : Dans notre courrier du 17 mai, nous avons proposé de décaler la bande verticale d'exercice de 5'000 m avec un plancher à 6'000 m et un plafond à 11'000 m.
- Constat : Nous avons l'impression que les avions évoluent plus haut ces derniers temps, ce qui nous donne le sentiment que nos appels ne se sont pas révélés vains et que notre demande a été entendue.

L'Aras espère que le dialogue entamé sur ce sujet sera poursuivi et solutionné car les nuisances engendrées par ces exercices de voltige ou de combat rapproché sont relativement importantes.

D'autre part, dans ce même Aéronews 2021/2, l'Aras relève que les exercices de nuit pourraient à l'avenir se dérouler du lundi au jeudi jusqu'à 19h30 à la place d'un soir par semaine jusqu'à 22h00. Comme les jets décollent de Payerne et survolent le Valais durant ces exercices, cela signifierait que tous les jours mis à part le vendredi, les Valaisannes et Valaisans subiraient des nuisances sonores de 08h00 à 19h30. La question reste ouverte et mérite réflexion à plus large échelle.

En vous remerciant d'avance pour votre écoute et dans l'espoir que nos requêtes trouvent solutions, nous vous adressons, Monsieur le Divisionnaire, nos meilleures salutations.

Association Aras
Par son Président
Jean-Paul SCHROETER

